Evolution de la situation et de la protection sociale en Belgique 2019

Lent décrochage caché

Novembre 2019

Service public fédéral
Sécurité sociale

.be

ANNEX 6 : RÉSUMÉ ET MESSAGES CLÉS DE L'ANALYSE DES INDICATEURS SOCIAUX EUROPÉENS

Dans le cadre de l'objectif de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale de la Stratégie Européenne 2020, le SPF Sécurité sociale réalise un rapport de monitoring annuel sur l'évolution de la situation sociale et de la protection sociale en Belgique. Ce rapport est basé sur les indicateurs sociaux européens. Ce rapport décrit une série de tendances qui contextualisent l'évolution sociale au travers de cet objectif EU 2020.

Le sous-titre de ce rapport, *« Un lent décrochage caché»*, essaie d'attirer l'attention sur une évolution cruciale. Dans un contexte d'état providence belge très développé, les indicateurs d'inégalités de revenus sont stables et bas, mais en même temps le taux de pauvreté augmente. Le rapport lie ces deux constats, à priori contradictoires, en montrant que les augmentations de revenus ont été plus fortes pour les ménages de la classe « moyenne » que pour les ménages à très bas et hauts revenus. Bien sûr, au vu du scope de ce rapport, le focus s'est fait sur les bas revenus. Le titre insiste aussi sur le fait que cela a été une évolution progressive au cours des 15 dernières années.

Les principales conclusions du rapport peuvent être résumées brièvement par les cinq points suivants, complété par un résumé plus large :

- Le nombre de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale (objectif EU 2020) est resté quasi stable comparé avec le niveau du début de la stratégie européenne.
- Alors que le taux d'emploi a augmenté pour la population globale, il a diminué pour les personnes à faible niveau d'enseignement.
- Les plus bas revenus reculent, décrochent, en comparaison avec l'augmentation globale des revenus des ménages.
- L'adéquation des transferts sociaux diminue, en particulier pour la population en âge de travailler et pour les enfants.
- Malgré une diminution du nombre de ménages quasi sans-emploi (c'est à dire à très faible intensité de travail), le risque de pauvreté a augmenté pour atteindre son maximum depuis 2004.

LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DANS LE DÉTAIL :

1. ***Pas de tendance vers l'objectif Europe 2020***

Le nombre de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale (Objectif Europe 2020) a légèrement diminué depuis 2016 et **est en 2018**, après les augmentations précédentes, de retour **à son niveau de 2008, le point de départ de la stratégie 2020 (2.250.000 en 2018 pour 2.194.000 en**

2008). La petite baisse depuis 2016 est principalement due à une diminution du nombre de ménages quasi sans-emploi, et dans une moindre mesure, à une diminution du nombre de ménages en situation de privation matérielle sévère. Le taux de risque de pauvreté montre par contre une hausse relativement forte depuis 2015 et était en 2018 (sur base des revenus 2017) à son plus haut niveau (16.4%) depuis la collecte des données EU-SILC.

Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE), Risque de pauvreté (AROP), privation matérielle sévère (SMD) et très faible intensité de travail (VLWI), Belgique (nombre absolu x1000)

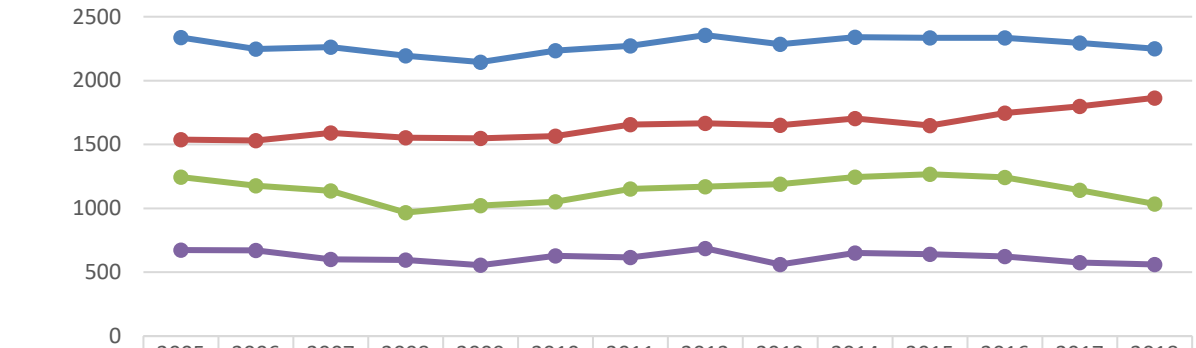

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
AROPE	2338	2247	2261	2194	2145	2235	2271	2356	2286	2339	2336	2335	2296	2250
AROP	1537	1531	1590	1554	1549	1566	1657	1667	1652	1704	1649	1745	1798	1865
VLWI	1244	1178	1138	967	1021	1053	1152	1170	1190	1244	1267	1243	1142	1035
SMD	673	672	602	595	555	628	615	687	561	650	640	623	577	560

Source : EU-SILC, EUROSTAT, Statistics Belgium.

2. *Taux d'emploi élevé mais l'accès au marché du travail reste difficile*

Le taux d'emploi a atteint un sommet en 2018 (69,7%). Il a augmenté continuellement sur toute la période pour les travailleurs âgés (55-64). Par contre, au sein du groupe large des travailleurs de 30 à 54 ans, le taux n'a légèrement augmenté que depuis 2015. Parmi les "jeunes travailleurs" (20-29) le taux n'augmente que depuis 2017, après une tendance à la baisse précédemment. **Le taux d'emploi continue, légèrement, de diminuer pour les personnes avec un faible niveau d'enseignement. Le nombre de personnes dans un ménages quasi sans-emploi a de son côté diminué considérablement, mais reste** (proportionnellement) **parmi le plus élevé en Europe.** Le taux de pauvreté au travail reste bas comparé à la moyenne européenne et aux pays voisins, mais montre une légère tendance à la hausse depuis 2011.

3. *Faible inégalité de revenus, mais les bas revenus reculent et décrochent*

Les revenus disponibles des ménages ont augmenté modérément, ce qui est cohérent avec les tendances internationales. Globalement, l'inégalité des revenus reste faible et stable, **mais les ménages avec une très faible intensité de travail et ceux avec les plus bas revenus ne profitent pas** (autant) **de cette hausse modérée des revenus**. En effet, la hausse se situe surtout pour les ménages à forte intensité de travail et ceux au milieu de la distribution des revenus. En conséquence (voir aussi le point ci-dessous sur les tendances en matière de pauvreté), et en combinaison avec les classes d'âges, des catégories ont inversé leur place dans la distribution des revenus : les âgés avec des bas

revenus ont d'une certaine manière évolué positivement, alors que les groupes les plus faibles de la classe d'âge active ont pris leur place au fond de la distribution.

Revenu médian (équivalent) disponible des ménages par percentile (prix de 2017, EUSILC 2005/Revenu2004 = 100)

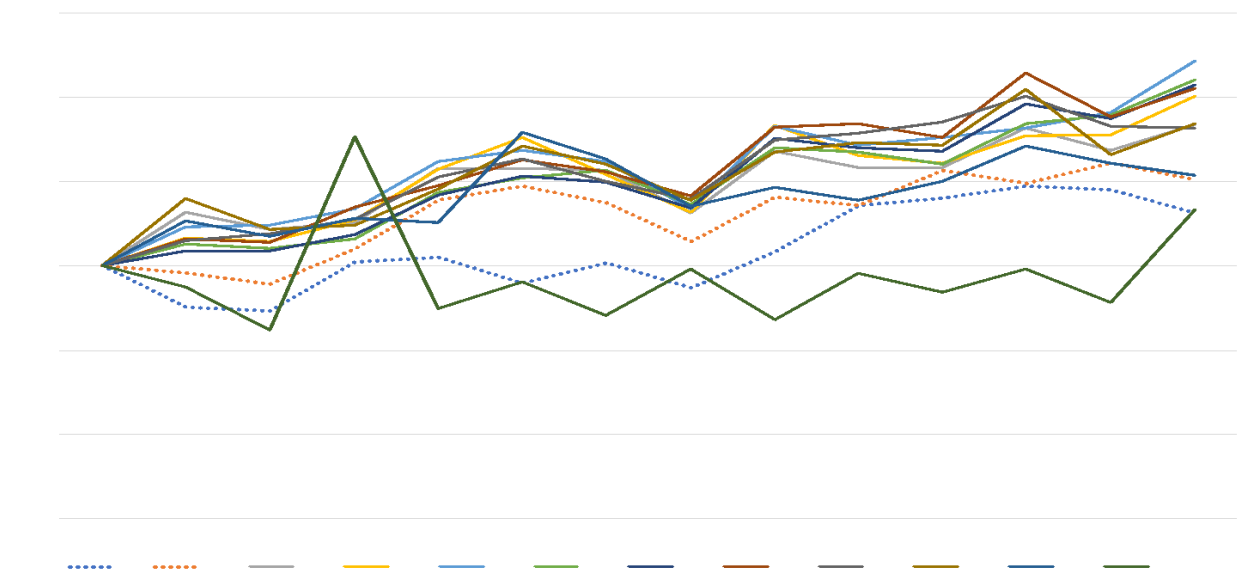

Source: EU-SILC, EUROSTAT, Statistics Belgium

4. *Risque de pauvreté en augmentation*

Le risque de pauvreté est maintenant significativement plus élevé qu'au début de la période d'observation (16.4% en 2018 contre 14.8% en 2005). Le niveau de 2018 est même le plus élevé depuis le début des observations systématiques. La tendance à la hausse se manifeste en fait depuis 2015, le niveau étant resté assez stable avant cette date. Cependant, cette stabilité résultait déjà de tendances divergentes pour différentes catégories de la population.

Le risque de pauvretés des personnes âgées (65 ans et +) augmente à nouveau depuis 2015, après une décennie de forte diminution. L'augmentation récente est cohérente avec l'augmentation dans l'ensemble de la population. **L'écart de pauvreté, qui mesure la différence entre le revenu des âgés en situation de pauvreté et le seuil de pauvreté, continue toutefois à diminuer.** Cela démontre que les revenus les plus bas parmi les âgés continuent d'augmenter, cependant pas suffisamment pour leur permettre de passer au-dessus de seuil de pauvreté.

Le risque de pauvreté parmi la population en âge de travailler s'est stabilisé en 2018 (revenus 2017), **après des augmentations successives lors des années précédentes. Les tendances divergentes entre les personnes avec un niveau d'enseignement faible et celles avec un niveau d'enseignement élevé continuent.** L'écart continue à augmenter tant en terme de taux d'emploi qu'en terme de risque de pauvreté.

Après plusieurs années de variabilité sans tendances claires ni à la hausse ni à la baisse, le pourcentage d'enfants vivant dans un ménage en risque de pauvreté a fortement augmenté entre 2016 et 2018.

Conformément à l'indicateur de risque de pauvreté, la légère amélioration en matière de privation matérielle sévère se situe exclusivement à partir du second quintile de revenus. Pour les 20% des revenus les plus bas, cet indicateur reste stable.

Lorsqu'on s'intéresse à certaines catégories spécifiques, on peut observer que les nouveaux chiffres de 2018 confirment que **la Belgique a le plus grand risque de pauvreté de l'UE pour les personnes de nationalité autre que de l'UE** (48.3% en BE contre 38.3% pour la moyenne EU). Le risque de pauvreté pour les personnes avec un handicap reste aussi au-dessus de la moyenne européenne (23.1% en BE contre 20.9% en UE).

Le risque de pauvreté est substantiellement plus élevé chez les locataires, tant pour ceux du logement social que pour ceux du marché privé. L'augmentation du risque de pauvreté se situe aussi exclusivement chez les locataires.

Il reste d'importantes différences entre les risques de pauvreté des différentes régions. Cette différence a augmenté aux cours des dernières années, en raison d'une augmentation en Wallonie et d'un niveau plutôt stable en Flandre.

5. *Adéquation des transferts sociaux sous pression croissante*

Les évolutions passées en terme de bénéficiaires d'allocations sociales se poursuivent. **Le nombre de bénéficiaires d'une allocation de chômage continue de diminuer, tandis qu'à l'inverse le nombre de personnes avec une allocation d'invalidité augmente**. Tous les deux ont désormais un niveau similaire de +- 400.000 bénéficiaires**. Le nombre de bénéficiaire d'une assistance sociale augmente aussi légèrement.**

Sur base des dernières statistiques européennes en matière de dépenses de protection sociale (SESPROS 2016), le niveau de dépenses en Belgique (29.6% du PIB) était supérieur à la moyenne de l'UE (28.1%), + - au même niveau qu'au Pays-Bas (29.5%) et en Allemagne (29.4%) et en dessous du niveau de la France (34.3%). Il n'y a pas encore de chiffres pour UE pour 2017, mais selon ces chiffres, la position de la Belgique vis à vis des pays voisins reste la même ces dernières années, avec une légère diminution en Belgique comme dans la plupart de pays voisins.

La mesure (d'efficacité) dans laquelle les transferts sociaux réduisent la pauvreté, historiquement élevée en Belgique**, a diminué ces dernières années pour les enfants et pour la population en âge de travailler.** Cette diminution se poursuit avec les chiffres de 2018. Pour les personnes âgées, l'efficacité est restée stable en 2018, après une augmentation les années précédentes.

Efficacité des transferts sociaux par âge: % de réduction du taux de pauvreté (avant transfert) grâce aux transferts sociaux, Belgique

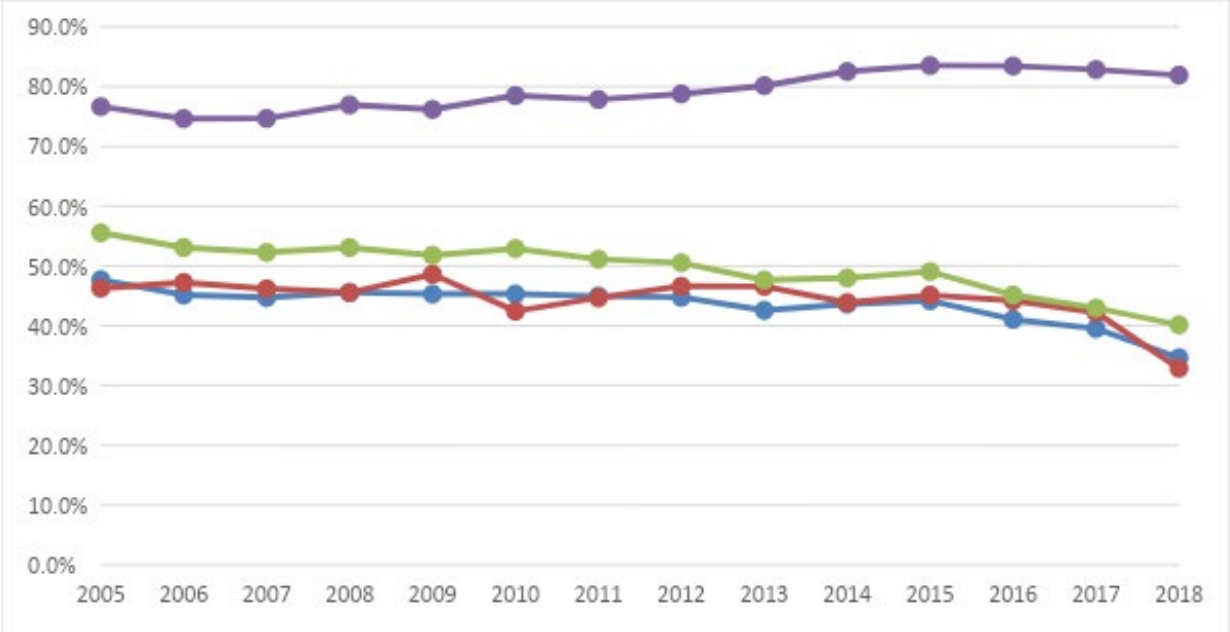

Source : EU-SILC, EUROSTAT, Statistics Belgium.

Le risque de pauvreté des personnes vivant dans un ménage (quasi) sans-emploi est un bon indicateur de l'adéquation des transferts sociaux car ces ménages dépendent principalement des transferts sociaux pour leur revenu. **Cet indicateur montre une remarquable augmentation ces dernières années et son niveau est plus élevé que la moyenne européenne (70% en Belgique, 61% en UE). En particulier, les allocations sociales apparaissent inadéquates pour les ménages (quasi) sans-emploi avec enfants. Pour ces ménages, le risque de pauvreté dépasse 80%.**

Les revenus minimums (assistance sociale et allocations minimales de sécurité sociale) ont évolué à la même vitesse que le seuil de pauvreté, en suivant l'évolution du coût de la vie. Cependant, la plupart des revenus minimums, sauf pour les pensions et les allocations d'invalides des personnes seules, restent sous le seuil de pauvreté (et avec le même écart par rapport à celui-ci).

6. *Amélioration des pensions les plus basses et position globalement stable des personnes âgées en terme de revenu*

Le rapport entre le revenu médian de la population âgée et celui des générations plus jeunes, ainsi que le ratio entre la pension médiane et le revenu médian du travail, se sont tous les deux stabilisés au cours des dernières années, après de légères augmentations les années précédentes. Dès lors, **la forte baisse du risque de pauvreté des personnes âgées lors de la dernière décennie ne reflète pas une amélioration substantielle des âgés en général, mais plutôt une amélioration des bas revenus (des personnes âgées), et donc, une amélioration de l'adéquation des plus basses pensions.**

Pour l'avenir, les taux de remplacement théoriques prospectifs indiquent un taux de remplacement de la pension stable pour un travailleur au salaire moyen. Cependant, le taux de remplacement

augmentera clairement pour les travailleurs à bas revenus et diminuera clairement pour les travailleurs à haut revenu.

7. *Les reports de soins médicaux restent élevés chez les bas revenus*

Les résultats de récents rapports sur l'état de santé et les soins de santé sont résumés dans ce rapport. Ces rapports **mettent e.a. en avant la persistance des inégalités de santé** ainsi que quelques défis en matière de soins de santé comme par exemple la performance et la prévention.

En ce qui concerne l'accès aux soins de santé, l**e nombre de personnes postposant des soins médicaux** pour raisons financières, de liste d'attente ou de distance, **est stable**. Pour l'ensemble de la population, cet indicateur est au même niveau en Belgique que la moyenne EU (1.8%). **Pour les bas revenus (1er quintile), le pourcentage de report est considérablement plus élevé. Pour ce groupe, le pourcentage reste, malgré une petite diminution lors des 2 dernières années, considérablement au-dessus de la moyenne de l'UE (6.4% en BE contre 3.4% en UE).**

QUELQUES CONCLUSIONS AU TERME DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

Au début de la stratégie Europe 2020, il était supposé que les chiffres de l'enquête EU-SILC 2018 seraient les plus récents avant la fin de la stratégie, et donc qu'ils serviraient comme base pour l'évaluation de la stratégie. Au vu de l'amélioration dans les délais de disponibilité des données, il est possible que les données EU-SILC 2019 soit disponibles avant la fin 2020. Dans tous les cas, i**l apparaît clairement que l'objectif de réduire de 380.000 le nombre de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale ne sera pas atteint pour la Belgique, et qu'il n'y aura aucune tendance substantielle dans la direction de l'objectif, ce constat ne s'appliquera pas seulement à la Belgique.** Cette conclusion est dans la lignée des constatations du Bureau Fédéral du Plan (2019) selon lesquelles l'évolution projetée du risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ne tend pas non plus vers l'objectif de développement durable (cfr SDG de l'ONU) encore plus ambitieux d'une réduction de 50% pour 2030.

Il y a une cohérence forte dans les données au fil du temps et entre les différentes sources, et donc aussi dans les messages clés mis en avant dans les rapports de monitoring successifs. Ceux-ci sont répétés dans les messages clés listés au début de ce résumé. Pour différentes raisons, le taux d'emploi reste bas pour les catégories les plus vulnérables et l'adéquation de la protection sociale diminue pour la population en âge de travailler, en particulier pour les ménages avec enfants. Et ce, malgré les dépenses d'activation du marché de l'emploi, et malgré le fait que les revenus minimums suivent l'évolution du coût de la vie (malgré cela, la plupart restent sous le seuil de pauvreté).

L'objectif Europe 2020 est basé sur la combinaison de 3 indicateurs, chacun reflétant une dimension spécifique de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Ce monitoring demande une analyse plus approfondie de la situation sociale et de l'impact de la protection sociale. **Les enseignements de cette analyse montrent la nature corrélée des différents aspects du problème et amènent à la conclusion que la Belgique n'est pas immunisée aux tendances internationales démontrant une pression croissante sur la cohésion sociale.**

La stratégie européenne 2020 a introduit l'utilisation d'objectifs comme outil de gouvernance dans le domaine de la politique sociale . Dans leur rapport d'évaluation conjoint de la stratégie, le Comité de protection Sociale et le Comité Emploi ont présenté un bilan mitigé des résultats de la stratégie au regard des objectifs au niveau européen. Alors que l'objectif d'emploi sera presque atteint, il y a peu de progrès au niveau de l'objectif de pauvreté et d'exclusion sociale. Même si donc la réalisation des objectifs est mitigée, les deux comités considère l''utilisation d'un objectif comme une évolution positive, notamment au vu de la façon dont les indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociales ont été bien basés.

Service public fédéral
Sécurité sociale

© 2019

SPF Sécurité sociale / DG BeSoc

Centre administratif Botanique
Finance Tower
Boulevard du Botanique 50
1000 Bruxelles

Contact : rudi.vandam@minsoc.fed.be, sebastien.bastaits@minsoc.fed.be ou silke.laenen@minsoc.fed.be

www.socialsecurity.fgov.be
dgBeSoC-contact@minsoc.fed.be

DIGITAL : D/2019/10.770/45